

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 021-212105019-20230328-D2023_021-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 28 mars 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-021

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT -- M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN -- M. Joseph COMPÉRAT - Mme Sabrina MARKOWIAK --- M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 1

Mme Pauline CANARD

Étaient excusés : 0

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 14

ADOPTION DES RESTES À RÉALISER 2022 : ACTUALISÉ

Vu la délibération 2022-013 relative à l'adoption du budget primitif 2022

Considérant l'état de consommation des crédits ;

Considérant qu'au regard des écritures comptables de clôture de l'exercice, il convient de modifier la délibération 2022_086 relative aux restes à réaliser ;



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 28 mars 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

1) Adopter les restes à réaliser 2022 suivants ;

RAR 2022		
	dépenses	recettes
Colombier	32 500,00 €	24 433,00 €
centre bourg (LEADER)		476 000,00 €
filtre solaire		3 255,00 €
Eclairage foot		31 724,00 €
tennis		15 050,00 €
révision du PLU	57 164,41 €	45 000,00 €
voirie	15 074,00 €	11 285,00 €
Nouvelle camera	10 000,00 €	
matériel informatique	14 648,00 €	
alarme	25 200,00 €	
Transfo	17 493,85 €	20 252,00 €
Maitrise d'œuvre Notre Dame	5 747,39 €	
Travaux Mairie	3 632,00 €	5 000,00 €
cinquième classe		60 496,00 €
FCTVA		163929.27 €
	181 459,65 €	856 424.27 €

Préciser que les opérations sont traduites comptablement comme suit :

202 : Document d'urbanisme	17 164,41 €	476 000,00 €	1327 : Fonds européen
2031 frais d'études	40 000,00 €		
21318: autres bâtiments publics	36 132,00 €	82 810,00 €	1321: Etat
2151: réseaux de voiries	15 074,00 €	114 823,00 €	1323 : Conseil départemental
21534: réseaux d'électrification	17 493,85 €	18 862,00 €	1318 : autres (Fédération foot et tennis)
21538: autres réseaux	10 000,00 €	163 929.27 €	10222: FCTVA
2183: matériel informatique	39 848,00 €		
2313 : immos en cours de constructions	5 747,39 €		
	181 459,65 €	856 424.27 €	

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 021-212105019-20230328-D2023_021-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 28 mars 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-021

- 2) Reporter les crédits au budget 2023
- 3) Autoriser le Maire à réaliser les dépenses ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yohann Mortier-Jeannin'.